

Actualité

PARC DU MORVAN ■ Épilogue du feuilleton qui a déclenché une vive polémique

Les daims sont sauvés et seront castrés

La réunion pour sceller le sort des daims de la Maison du Parc du Morvan a été « positive », selon les dires de l'association Respectons. Les daims sont sauvés et seront soignés. Mais ne pourront plus se reproduire.

Laure Brunet

laure.brunet@centrefrance.com

Les daims mourront de leur belle mort. Mais, d'ici là, les daims du Parc seront mieux traités et auront une meilleure vie. Ainsi s'achève le "feuilleton" sur les daims de la Maison du Parc du Morvan à Saint-Brisson.

Un temps menacé d'abattage par les services de l'État, sur demande du



SOINS. Les daims du Parc du Morvan vont, enfin, avoir un suivi vétérinaire. PHOTO PHILIPPE BIGARD/LA MONTAGNE

“ Ils mourront, mais de leur belle mort ”

UN CHIFFRE

10

Nombre de mâles qui seront castrés. ■



Florence Ollivet-Courtois est spécialisée dans les animaux sauvages

président du Parc, Sylvain Mathieu, les solutions alternatives proposées par l'association Respectons ont été entendues et retenues.

À l'issue de la réunion d'hier matin, à la sous-préfecture de Château-Chinon, cette association de défense, par la voix de Joëlle Grall, était satisfaite. « Cette réunion a été très constructive, avec une sous-préfète très à l'écou-

te », expliquait-elle.

La sous-préfète, Colette Lanson, a autorisé deux dérogations : sur la densité à l'hectare du nombre de daims et sur les caractères phénotypiques (ces daims s'étant reproduits entre eux, ils sont consanguins).

Le Parc face à ses responsabilités

Pour le reste, le Parc du Morvan va devoir faire

face à ses responsabilités. Il devra notamment mettre une clôture aux normes, assurer un suivi sanitaire du troupeau, former une personne qui s'occupera de ces animaux sauvages...

Surtout, la solution de la vasectomie des dix mâles a été actée. Cette opération, prise en charge financièrement par la fondation Bardot et l'association One voice,

sera effectuée par la vétérinaire, Florence Ollivet-Courtois, une vétérinaire "star", sans doute l'unique vétérinaire libérale à exercer en France exclusivement sur la faune sauvage.

Avec ces vasectomies, le troupeau n'aura plus de reproducteur. Et s'éteindra donc lentement. Le Parc, dès le début de cette polémique, a fait savoir qu'il ne souhaitait plus accueillir des animaux sau-

vages. Trop contraignants.

En attendant, le troupeau sera compté par les services de l'État, dès jeudi 14 février, et un protocole sera signé entre le Parc du Morvan, la préfecture et l'association Respectons, mardi 26 février. ■

➔ **Morts.** Depuis quelque temps, des daims sont morts. Une mort naturelle, sans doute liée à une malnutrition et un état parasitaire élevé.

EN BREF

CGT DES CHEMINOTS ■

Interdiction des manifestations à Nevers

La section CGT des cheminots retraités de Nevers, réunie en assemblée générale, samedi, s'insurge contre la décision du maire de Nevers, Denis Thuriot, de prendre un arrêté municipal interdisant les manifestations sur l'ensemble du périmètre de la ville. « Nous rappelons que le droit de manifester est un droit constitutionnel dont le maire est le garant. Nous invitons les manifestants à ne pas tomber dans ce piège et à maintenir leur volonté de manifester. Nous demandons à Monsieur le maire de Nevers de retirer cet arrêté ». ■

VITICULTURE ■ Les Ligiers au complet

Dans notre édition d'hier, la liste des lauréats des Ligiers récompensant les meilleurs vins du Val de Loire n'était pas complète. Il faut ajouter :

Ligiers d'argent. Pouilly-fumé 2018 (blanc). Les Bernadats, domaine Cédric Bardin, à Pouilly-sur-Loire ; Les Moulins à vent, Caves de Pouilly-sur-Loire ; Prédilection, domaine de la Forge, à Saint-Andelain ; Les Chants de Cri, SCEA Grebet, à Tracy-sur-Loire ; Domaine Nicolas Gaudry, à Tracy-sur-Loire.

Ligiers de bronze. Pouilly-fumé (blanc sec). Hauts de Perrière (2018), Saget la Perrière, à Pouilly-sur-Loire ; Sainte-Clélie (2017), domaine Chauveau, à Saint-Andelain. ■

GRAND DÉBAT ■

Changements de date et de lieu

Des modifications ont été apportées concernant les réunions organisées par la députée Perrine Goulet, dans le cadre du grand débat. La réunion de vendredi, prévue à Chaulgnes, est reportée à jeudi 28 février, à 19 h, à la salle des fêtes.

La réunion de jeudi 14 février, à Cosne-sur-Loire, initialement prévue en mairie, se tiendra dans la salle de l'ancien Palais de justice. ■

ENSEIGNEMENT ■ Concours interacadémique Entreprise à la Une

Deux équipes de la Nièvre à l'honneur



PRIMÉS. Les équipes du lycée Genevoix de Decize (à gauche) et du collège Les Allières de Saint-Pierre-le-Moûtier (à droite).

Clara et Floriane, élèves de 3^e au collège Les Allières de Saint-Pierre-le-Moûtier, se sont fait les ambassadrices de leur classe, hier, au rectorat.

« Les autres sont en stage », expliquaient-elles à l'heure de recevoir le prix départemental Nièvre qui leur a été décerné par le jury du concours Entreprise à la Une.

965 jeunes, issus de 40 établissements des académies de Dijon et de Besançon, ont participé cette année à ce concours soutenu notamment par la Fondation Varenne et le groupe Centre France représenté par *Le Journal du Centre* et *L'Yonne républicaine*. Il était proposé aux élèves de se muer en apprentis journalistes et de

soumettre au jury un article de presse sur une entreprise de leur choix.

Une pépite industrielle

Avec leurs camarades, Floriane et Clara sont allées à la découverte de la société d'engineering Danielson, une pépite industrielle de haute technicité, à Magny-Cours.

Élèves de terminale STMG au lycée Genevoix de Decize, Léa, Élise et Gaëtan ont, pour leur part choisi, comme sujet de leur reportage, l'entreprise Sasu Guillet-Piron à La Machine. Leur travail leur a valu de décrocher le prix spécifique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale de Bourgogne. ■